



Stanstead

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MEMPHRÉMAGOG
VILLE DE STANSTEAD

AVIS PUBLIC DE DÉMOLITION

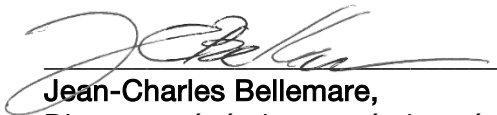
AVIS PUBLIC est donné par le soussigné que, conformément au chapitre V.0.1 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.r.Q. c. a-19.1), une requête en démolition a été déposée par le Stanstead College pour un des bâtiments situés au :

Adresse civique : 450, rue Dufferin
Matricule : 1586 77 6532
Lot : 5075898

Il s'agit d'un bâtiment de service appelé le « Health Center », construit au début des années 60 et désigné par le numéro 12 sur le plan du campus (voir images). L'objectif visé par le propriétaire est de construire un nouveau « Health Center » au même endroit.

Toute personne qui veut s'opposer à la démolition doit, dans les DIX (10) jours de la publication de l'avis public, ou, à défaut, dans les DIX (10) jours qui suivent l'affichage de l'avis sur l'immeuble concerné, faire connaître par écrit son opposition motivée au secrétaire du comité, soit Mme Madame Line Grenier, au 425, rue Dufferin, Stanstead, QC J0B 3E0 au par courriel à l'adresse suivante : urbanisme@stanstead.ca.

DONNÉ À STANSTEAD, ce 9 février 2022



Jean-Charles Bellemare,
Directeur général et secrétaire-trésorier

Images :



CERTIFICAT DE PUBLICATION

Conformément aux articles 345 et 346.1 de la *Loi sur les cités et villes*, je soussignée, Jean-Charles Bellemare, directeur général et greffier de la Ville de Stanstead, résidant à Orford, certifie sous mon serment d'office que j'ai donné l'avis ci-dessus pour des fins municipales, par un affichage au bureau de la municipalité et sur le site web de la Ville.

EN FOI DE QUOI, je donne certificat en ce 9^e jour du mois de février 2022.

ET J'AI SIGNÉ :



Jean-Charles Bellemare,
Directeur général et secrétaire-trésorier